

du 26 Avril 1971

portant modification de
l'Ordonnance n°71-10/CP du 19 mars 1971 -

LE CONSEIL PRESIDENTIEL ,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil
Présidentiel;
VU l'Ordonnance n°70-17/D/MFRAT du 25 mars 1970, portant institution
d'un régime général de sécurité sociale ;
VU l'Ordonnance n°71-10/CP du 19 mars 1970, modifiant l'Ordonnance
n°70-17 susvisée ;
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique et du Travail ;
Le Conseil des Ministres entendu,

ORDONNE :

ARTICLE 1er.- Les dispositions de l'article 16 nouveau de l'Ordonnance n°71-10/CP
du 19 mars 1971 susvisée sont abrogées et remplacées par celles qui suivent :

Article 16 nouveau.- L'agent comptable commun aux deux Caisses est
nommé par décret pris en Conseil des Ministres, sur proposition du
Ministre du Travail. Il est mis fin à ses fonctions dans les mêmes
formes.

Il est chargé, sous sa propre responsabilité et sous le con-
trôle des Conseils d'Administration, de l'ensemble des opérations fi-
nancières de chaque Caisse en recettes et en dépenses.

Il doit tenir sa comptabilité à la disposition des directeurs
et leur fournir, sur leur demande, toutes informations dont ces derniers
peuvent avoir besoin.

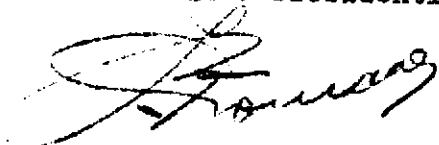
Il est soumis au cautionnement dans les conditions fixées par
arrêté du Ministre du Travail.

ARTICLE 2.- Toutes dispositions antérieures contraires à celles de la présente
Ordonnance sont abrogées.

ARTICLE 3.- Vu l'urgence, la présente Ordonnance entre immédiatement en vigueur.
Elle sera publiée selon la procédure d'urgence et exécutée comme Loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

Par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADÉGBE-TOMETIN

Ampliations: PCP 6- MCP 4 - CS 6 -
MFPT 8 - DFPs/dtions 6 - CNSS 4 -
CNAF 4 - Ministères 10 - DTMO 4 -
ITLS 4 - SGG 4 - HC 3 - IAA-DCCT-DN-IGF-
Gde Chanc.-JORD 6 - DB-DC-CF-Solde 4 -
Trésor 4 - DI 8 - DEP-DGAJL-Dtion Stat 6
Of.PTT 1 - DAI 4 - Préfets 6 - Ch.Com.4-



Hubert MAGA

Pr le Ministre de la Fonction Publique
et du Travail absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation chargé de l'intérim;



Michel TOKO